

PROJET DE COMPTE RENDU
CSS MAZERES DU 28 FEVRIER 2017

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Pamiers	Patrick BERNIE Edith IZQUIERDO-JAIME	Sous-préfet Secrétaire générale	Présent Présente
SIDPC PC	Régine CAZAL service civique Michel De Carlos	Stagiaire SIDPC	Présente Présent
SDIS	Christian LUKOWICZ	Chef du groupement territorial 09	Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Maryline CROVISIER	UT 31/09	Présente Présente
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Conseil Départemental 09	M. Jacques LAFFARGUE	Titulaire	Présent
Mairie de Mazères	M. le maire M. Philippe CUJIVES	Titulaire Suppléant	Absent Absent
Collège riverains			
Comité Écologique Ariégeois	André PAGES	Titulaire	Présent
Riverain	Marie-Thérèse CAZENEUVE	Titulaire	Absente
Riverain	Jean-Claude COUMEL	Titulaire	Présent
Riverain	Frédéric ROUZAUD	Titulaire	Présent
Riverain	Manuel CHAUCHAT	Titulaire	Présent
Collège exploitants			
LACROIX TOUS ARTIFICES	Jean-Jacques BARES Thomas LACOSTE Serge BIDAN Jérôme GABILAN	Titulaire Titulaire	Absent Présent Présent Absent
Collège salariés			
LACROIX TOUS ARTIFICES	Christine SANDRE Cédric GONZALEZ Walter SIMONELLA	Titulaire Titulaire Titulaire	Présente Présent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 29 janvier 2016 ;
- 2) Bilan annuel des activités de la société Lacroix ;
- 3) Bilan annuel des actions de l'inspection des installations classées ;
- 4) Post PPRT ;
- 5) Questions diverses.

La séance est ouverte à 9 heures 05 par Patrick BERNIE, Sous-préfet de Pamiers.

1. Approbation du compte rendu de la CSS du 29 janvier 2016

Le compte rendu est approuvé.

2. Bilan d'activité de la Société LACROIX

M. LACOSTE (LACROIX) présente le bilan 2016. L'activité a été extrêmement soutenue et le carnet de commandes est bien rempli, permettant de recruter une quarantaine de personnes en CDI. Ces bonnes perspectives incitent l'entreprise Lacroix à augmenter son niveau de sécurité d'année en année et à mener des travaux en faveur de l'environnement.

Les investissements réalisés sur le site de Mazères, en 2016, représentent 1,5 million d'euros, dont 510 000 euros consacrés à des travaux directement liés à la sécurité, à l'environnement et aux conditions de travail. En réalité, l'essentiel des investissements de l'entreprise concerne la sécurité des employés, des riverains et de l'usine. Lacroix a doublé ses prestations de surveillance du site en 2016.

L'activité est en hausse permanente. Parallèlement, l'accidentologie est à la baisse. Deux incidents pyrotechniques, sans conséquences humaines, ont été enregistrés les 5 avril et 2 septembre 2016. Dans les deux cas, un plan d'action a été mis en place.

L'exercice POI annuel avec évacuation générale du site s'est déroulé le 28 septembre avec la participation des services de secours extérieurs. Il a mis en exergue la nécessité de réviser le POI compte tenu des évolutions des effectifs du site.

Le système de gestion de la sécurité s'est organisé autour d'une révision de la politique de prévention des accidents majeurs du site en y intégrant des démarches sur le facteur humain. L'entreprise s'engage également vers une certification MASE, un référentiel basé sur des actions relatives aux comportements. Lacroix est partenaire du GIE « Qualité entreprises » et demande à ses prestataires d'y adhérer.

En 2016, le volume des formations a augmenté de 50 %. La formation est un fer de lance du système de gestion de la sécurité de l'entreprise.

L'étude de dangers est soldée et le document POI est en cours d'évolution.

Le système de gestion de la sécurité se caractérise par une maîtrise des procédés et de l'exploitation, une valorisation du retour d'expériences, le contrôle et le respect des procédures. Priorité est toujours donnée à l'humain.

M. LUKOWICZ souhaite des renseignements sur la certification MASE.

M. LACOSTE précise que MASE est un groupement d'associations dont les membres sont les entreprises utilisatrices et intervenantes. Il s'agit d'un référentiel de management dans le domaine de la sécurité santé environnement pouvant aboutir à une certification. La certification est délivrée, au maximum, pour trois ans.

M. BERNIE note que le système de prévention de LACROIX s'inscrit dans une logique systémique tenant compte des facteurs techniques, organisationnels et humains. L'entreprise s'engage dans un

renforcement du dispositif procédural intégrant davantage la traçabilité et une logique de retour d'expérience.

3. Bilan annuel des actions de l'inspection des actions classées

Mme ROBIC indique que la DREAL a mené, le 19 septembre 2016, l'inspection annuelle approfondie du site, assortie d'un audit dans deux dépôts choisis au hasard. La DREAL n'a relevé aucune non-conformité. Quelques points nécessitent une action corrective. Les suites données à l'incident du 10 septembre 2015 sont très satisfaisantes.

Les demandes d'extension du bâtiment A5 et de reprise en fonctionnement nominal du bâtiment A6-études ont reçu des suites préfectorales favorables. L'instruction de l'étude de dangers est en cours.

M. BERNIE remercie la DREAL. Il a participé à l'exercice POI du 28 septembre 2016 et a pu constater la bonne méthodologie de l'intervention.

M. LUKOWICZ confirme la bonne coordination des services de sécurité.

Mme ROBIC présente l'instruction du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et à la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements SEVESO (qui s'inscrit dans un contexte d'actes de malveillance commis sur deux sites industriels en 2015). Le principe retenu consiste à trouver la bonne mesure entre l'information du public et la diffusion de données sensibles pour ces sites .

L'information obligatoire et légitime demeure, mais sous une forme plus synthétique. Le public continue à être suffisamment informé pour connaître la dangerosité des sites.

Certaines données des CSS seront diffusées oralement et la communication Internet est désormais restreinte. Les informations sur les établissements SEVESO sont accessibles sur le site internet : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>.

M. LAFFARGUE s'interroge sur les mesures de sécurité face aux intrusions au moyen de drones.

Mme ROBIC n'a pas connaissance d'un texte en préparation. Cette question relève des ministères de la Défense et de l'Intérieur et de la Direction Générale de l'Aviation Civile. Actuellement, dans les études de dangers, la question des actes de malveillance commis en général, et a fortiori, ceux utilisant un drone n'est pas prise en compte comme le précise la méthodologie établie par le Ministère de l'Environnement.

M. LUKOWICZ indique que les services du SDIS s'intéressent à cette problématique. La mise en place réglementaire est complexe et encadrée par la DGAC.

M. BERNIE ajoute que les capacités de réaction sont optimales sur le secteur.

M. CHAUCHAT demande des informations sur d'hypothétiques projets d'extension d'autres entreprises sur la ZI.

M. BERNIE n'a connaissance d'aucun projet à ce jour.

4. Post PPRT

Mme CROVISIER (DREAL) rappelle que six logements sont concernés. Les travaux sont à réaliser avant le 1^{er} janvier 2021.

La loi prévoit un plafond pour ces travaux : 20 000 euros ou 10 % de la valeur vénale du bien (plus petit plafond retenu). Le financement est tripartite : 40 % par l'État sous forme de crédit d'impôt, 25 % par les collectivités territoriales ayant perçu la contribution économique territoriale versée par la société Lacroix en 2010, 25 % par la société Lacroix. 10 % restent à charge du propriétaire. Pour ce qui concerne le site de Mazères,,l'entreprise Lacroix a décidé de prendre le reste à charge à son compte.

Les services de l'État et certaines collectivités se sont mobilisés pour accélérer la mise en œuvre des PPRT. A ce titre, l'accompagnement des riverains est intégré dans le PIG de la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées. Un opérateur logement appuiera les propriétaires dans leurs démarches : information sur les obligations, définition des travaux par un diagnostiqueur formé par le ministère de l'environnement pour répondre aux objectifs de performances, recherche d'artisans, lecture des devis, suivi des travaux et montage du dossier de financement.

Cet accompagnement couvrira l'année 2017. La prestation est financée par l'État. Les propriétaires n'ont pas obligation d'y recourir. Une convention de financement des travaux PPRT est en cours pour éviter l'avance des dépenses aux propriétaires.

M. CHAUCHAT évoque des incompatibilités entre les normes, les préconisations de pose et les mesures de sécurité demandées.

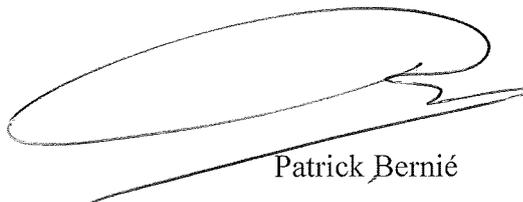
M. BERNIE note qu'il s'agit de problèmes concrets qui méritent d'être examinés. Il suggère, après la réalisation des diagnostics, que les éventuels problèmes soient examinés avec des experts.

Mme CROVISIER précise qu'il existe un appui technique mis en place par le ministère qui peut être utilisé à l'adresse suivante : travaux-pprt@developpement-durable.gouv.fr

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la réunion est levée à 10 heures 15.

Le sous-préfet de Pamiers



Patrick Bernié